

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

CCAS DE  
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

**OBJET**

**Finances locales – 7-1**

Décision modificative n°1 –  
Budget Principal du CCAS

**DATE DE CONVOCATION**  
23 mai 2024

Nombre de membres  
en exercice : **16**  
Nombre de présents : **10**  
Nombre de votants : **15**

**La Présidente,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20240527-2024-05-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024

Affichage : 30/05/2024

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**N° 2024-05-18**

L'an deux mil vingt quatre

Le vingt sept mai à dix-huit heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de madame Sandrine DUDOUEY, Vice-Présidente.

**Etaient présents :**

Mme DUDOUEY – M. SACHOT – Mme CREVON – M. MAUGER – Mme LAMBERT – Mme LOISEAU – Mme BREANT – Mme JAFFRENNOU – Mme ESCLASSE F – M. LE NOE

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mme MEZRAR a donné pouvoir à Mme DUDOUEY  
Mme SEMIEM a donné pouvoir à M MAUGER  
Mme BARRIERE a donné pouvoir à Mme LOISEAU  
Mme SCOTE a donné pouvoir à Mme LAMBERT  
Mme DESANGLOIS a donné pouvoir à M. LE NOE

**Absents**

Mme POILPRE

M SACHOT est nommé secrétaire de séance.

**Rapporteur :** Madame Sandrine DUDOUEY, Vice-Présidente

Le budget 2024 nécessite certains ajustements en dépenses afin de prendre en compte des éléments intervenus après le vote.

La masse salariale est revue à la hausse afin de prendre en compte l'augmentation du régime indemnitaire de certains agents, ainsi que le recrutement d'agent contractuel pour pallier l'absence aux agents en congé longue maladie et d'un animateur sénior. Aussi l'inscription d'un crédit de + 15 000 € est prévue au chapitre 012

Un crédit de + 15 000 € est inscrit en recettes de fonctionnement au chapitre 74 afin d'ajuster la prévision du BP 2024 au regard de la réalisation projetée au 31/12/2024.

Il est proposé de réajuster le budget 2024 en fonctionnement selon le tableau ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Total voté 2023	2 132 456,12 €	2 132 456,12 €
Nouvelles propositions	+ 15 000,00 € au chapitre 012 – article 64111	15 000,00 € au chapitre 74 – article 7473
Total après DM1	2 147 456,12 €	2 147 456,12 €

**Vu**

Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2311-3, L.2312-4 à L.2313-1 et suivants ;

La nomenclature M57 ;

Le budget 2024 du CCAS voté lors du Conseil d'administration du 21 mars 2024 ;

Le **conseil d'administration**, décide par :

Voix pour : 13

Voix contre 0

Abstention 2 (Mme DESANGLOIS, M. LE NOE)

**Article unique** : de réajuster le budget 2024 selon le tableau ci-dessus.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits